

Fin 2018, les personnels non médicaux, soignant ou non, représentent plus de 1,1 million d'emplois salariés dans les établissements de santé de France métropolitaine et des DOM, y compris le service de santé des armées. Les trois quarts d'entre eux exercent dans des établissements publics et six sur dix sont titulaires ou stagiaires de la fonction publique hospitalière.

Les trois quarts des emplois non médicaux se concentrent dans les hôpitaux publics

Les personnels non médicaux salariés dans les établissements de santé représentent 1,1 million d'emplois au 31 décembre 2018. Les trois quarts de ces emplois se concentrent dans les hôpitaux publics. Le quart restant se répartit à parts égales entre les établissements privés à but non lucratif et les cliniques privées (tableau 1).

Le personnel soignant non médical (infirmiers, aides-soignants, rééducateurs, psychologues, etc.) représente 69 % de l'ensemble des personnels non médicaux, soit 764 000 emplois. Ils sont largement présents dans les hôpitaux publics, qui concentrent 72 % de ces emplois. Les cliniques privées mobilisent 15 % des emplois de personnel non médical soignant et les établissements privés à but non lucratif, 13 %.

Au sein du personnel soignant, les emplois d'infirmiers et d'aides-soignants sont majoritaires (respectivement 45 % et 32 % des emplois). Les rééducateurs et psychologues occupent ensemble une part plus modeste (7 % des emplois des personnels non médicaux soignants). Ils sont relativement plus présents dans les établissements privés à but non lucratif que dans les autres établissements : leur part dans l'ensemble du personnel non médical soignant atteint 11 %, contre 6 % dans les hôpitaux publics et les cliniques privées. Cela reflète, en partie, la part prépondérante du secteur privé à but non lucratif dans les activités de soins de suite et de réadaptation (voir fiche 21, « Les établissements de soins de suite et de réadaptation »).

76 % du personnel non soignant travaille dans les hôpitaux publics, et 11 % dans les cliniques privées. Les personnels technique et médico-technique

sont nettement concentrés dans les établissements publics (83 %). En revanche, si 70 % des personnels éducatifs et sociaux travaillent dans les établissements publics, 22 % travaillent dans les établissements privés à but non lucratif.

Parmi les équivalents temps plein (ETP) des personnels non médicaux de la section hôpital (c'est-à-dire hors administration), 66 % exercent en médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie (MCO) [tableau 2]. Les personnels exerçant en psychiatrie et en soins de suite et de réadaptation (SSR) représentent respectivement 15 % et 14 % des ETP des personnels non médicaux. Cette répartition est très stable depuis 2013.

60 % des personnels non médicaux sont titulaires ou stagiaires de la fonction publique hospitalière

Fin 2018, sur plus de 1,1 million d'emplois non médicaux des établissements de santé, 651 000 sont occupés par des titulaires ou stagiaires de la fonction publique hospitalière, 314 000 sont des emplois en contrat à durée indéterminée (CDI) et 142 000 sont des emplois en contrat à durée déterminée (CDD) [tableau 3].

Pour le personnel non médical soignant, la répartition par statut des emplois est proche de celle de l'ensemble du personnel non médical. Toutefois, cette répartition varie pour certaines catégories. Ainsi, les rééducateurs et les psychologues sont plus souvent en CDI et moins fréquemment titulaires ou stagiaires de la fonction publique hospitalière (ensemble, ces types de contrats représentent respectivement 47 % et 37 % des emplois) que le total du personnel non médical soignant. Il en est de même pour les agents de

services hospitaliers et autres personnels des services médicaux, dont 44 % sont titulaires ou stagiaires de la fonction publique hospitalière et 33 % sont en CDI.

Parmi le personnel non soignant, 35 % du personnel administratif et du personnel éducatif et social sont en CDI, une proportion un peu plus élevée que celle des catégories du personnel non soignant. ■

Tableau 1 Les emplois non médicaux des établissements de santé au 31 décembre 2018

	Établissements publics	Établissements privés à but non lucratif	Établissements privés à but lucratif	Ensemble des établissements
Personnel non médical soignant	553 028	96 217	114 371	763 616
Personnel d'encadrement du personnel soignant	17 546	3 847	3 463	24 856
Infirmiers ¹ diplômés d'État	250 100	41 382	52 985	344 467
Aides-soignants	185 678	27 252	32 382	245 312
Agents de services hospitaliers et autres personnels des services médicaux	67 016	13 057	18 917	98 990
Rééducateurs	18 910	7 598	5 046	31 554
Psychologues	13 778	3 081	1 578	18 437
Personnel non médical non soignant	261 412	45 599	36 287	343 298
Personnel administratif	102 691	23 269	22 100	148 060
Personnels éducatifs et sociaux	13 532	4 272	1 497	19 301
Personnel médico-technique	44 798	7 761	5 320	57 879
Personnel technique	100 391	10 297	7 370	118 058
Total	814 440	141 816	150 658	1 106 914

1. Y compris les infirmiers avec spécialisation et en secteur psychiatrique.

Note > Les élèves encore en formation ne sont pas comptabilisés.

Champ > France métropolitaine et DROM (incluant Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte), y compris les SSA.

Source > DREES, SAE 2018, traitements DREES.

Tableau 2 Personnels non médicaux en 2018 par discipline, en équivalent temps plein

Disciplines	2017
Administration	237 212
Section hôpital	778 724
MCO	514 482
Psychiatrie	117 230
HAD	9 298
SSR	109 247
SLD	28 466
Ensemble	1 015 936
Ensemble (hors unités de soins de longue durée)	987 470

MCO : médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie ; HAD : hospitalisation à domicile ; SSR : soins de suite et de réadaptation ; SLD : soins de longue durée.

Note > Les élèves encore en formation ne sont pas comptabilisés.

Champ > France métropolitaine et DROM (incluant Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte), y compris les SSA.

Source > DREES, SAE 2018, traitements DREES.

Tableau 3 Les emplois non médicaux des établissements de santé au 31 décembre 2018 selon la spécialité et le contrat

	Personnel en CDI	Personnel en CDD	Titulaires et stagiaires de la fonction publique hospitalière	Ensemble du personnel des établissements de santé
Personnel non médical soignant	212 602	95 912	455 102	763 616
Personnel d'encadrement du personnel soignant	7 477	238	17 141	24 856
Infirmiers ¹ diplômés d'État	91 552	34 220	218 695	344 467
Aides-soignants	57 318	31 091	156 903	245 312
Agents de services hospitaliers et autres personnels des services médicaux	32 751	22 299	43 940	98 990
Rééducateurs	15 249	4 490	11 815	31 554
Psychologues	8 255	3 574	6 608	18 437
Personnel non médical non soignant	101 311	46 296	195 691	343 298
Personnel administratif	51 309	18 494	78 257	148 060
Personnels éducatifs et sociaux	6 777	2 611	9 913	19 301
Personnel médico-technique	14 330	6 794	36 755	57 879
Personnel technique	28 895	18 397	70 766	118 058
Total	313 913	142 208	650 793	1 106 914

CDI : contrat à durée indéterminée ; CDD : contrat à durée déterminée.

1. Y compris les infirmiers avec spécialisation et en secteur psychiatrique.

Note > Les élèves encore en formation ne sont pas comptabilisés.

Champ > France métropolitaine et DROM (incluant Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte), y compris le SSA.

Source > DREES, SAE 2018, traitements DREES.

Encadré Sources et méthodes

Champ

Personnel non médical salarié des établissements de santé en France métropolitaine et dans les DROM (incluant Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte), y compris le service de santé des armées (SSA). Le personnel des établissements sociaux, médico-sociaux et de formation est exclu.

Source

La statistique annuelle des établissements de santé (SAE) de la DREES décrit l'activité des établissements de santé (séjours et journées en hospitalisation complète, journées en hospitalisation partielle, séances, etc.) et les facteurs de production associés (lits, places, équipements, personnel).

Méthodologie

Le personnel est comptabilisé selon l'emploi ou le grade pour lequel il a été recruté et non pas en fonction de l'unité fonctionnelle (ou du service) dans lequel il travaille. Par exemple, un aide-soignant qui travaille dans un service administratif est quand même compté dans les effectifs du personnel des services de soins.

Définitions

> Personnels non médicaux : il s'agit ici des personnels salariés, titulaires ou contractuels des établissements sanitaires, rémunérés au 31 décembre 2018 par l'établissement dans le secteur privé, ou par l'entité juridique dans le secteur public. Sont inclus les élèves rémunérés, les agents en congés simples ou de longue maladie, en cessation progressive d'activité, etc. Les apprentis et autres contrats aidés ne sont pas comptabilisés. Le personnel des établissements sociaux, médico-sociaux et de formation n'apparaît pas dans cette fiche.

> Équivalent temps plein : il correspond ici à l'équivalent temps plein annuel moyen rémunéré, qui fait référence à la fois à la durée de la période de travail dans l'année et à la quotité de travail dans la semaine.

Pour en savoir plus

- > **Barlet, M. et Marbot, C. (dir.)** (2016). *Portrait des professionnels de santé*. Paris, France : DREES, coll. Panoramas de la DREES-santé.
- > **Barlet, M. et Cavillon, M.** (2011, mai). La profession d'infirmière : situation démographique et trajectoires professionnelles. DREES, *Études et Résultats*, 759.
- > **Cavillon, M.** (2012, mars). La profession de sage-femme : constat démographique et projections d'effectifs. DREES, *Études et Résultats*, 791.
- > **Kranklader, E., Minodier, C. et Fourcade, N.** (2013, juillet). Établissements de santé : le personnel soignant de plus en plus âgé. DREES, *Études et Résultats*, 846.